

## Annexe 63 :

### **SPECIFICATIONS TECHNIQUES D'AGREMENT DES SYSTEMES D'ATERRISSAGE AUX INSTRUMENTS (ILS) : SOUS-SYSTEME DE GUIDAGE VERTICAL**

#### **-Aspects Radioélectriques (ANRT-STA/IR-AERO-ILS-GLIDE)-**

#### **I. INTRODUCTION :**

Le présent document décrit les caractéristiques radioélectriques requises pour l'agrément des équipements de radionavigation aéronautique du sous-système ILS d'alignement de descente.

L'ILS (Instrument Landing System) est un système automatique d'aide à l'atterrissage, utilisé dans l'aviation civile. Il permet une approche de précision compatibles avec des conditions météorologiques dégradées, en offrant un guidage dans les plans vertical et horizontal jusqu'au seuil.

L'ILS est constitué de deux sous-systèmes distincts auxquels est adjoint le dispositif donnant une indication de distance :

- Un système de guidage horizontal appelé LOCALIZER.
- Un système de guidage vertical appelé GLIDE SLOPE.

Le « Glide slope » ou appelé simplement « glide » fournit au pilote une information d'écart par rapport au plan de descente. Il émet des faisceaux radioélectriques, dans la bande des fréquences UHF 328,6 - 335,4 MHz, dans le prolongement de l'axe de piste permettant de fournir au pilote une indication d'écart vertical par rapport à la pente de descente nominale.

Les exigences en matière de compatibilité électromagnétique, de sécurité basse tension et d'exposition aux effets des rayonnements électromagnétiques ne sont pas couvertes par la présente spécification technique.

#### **II. REFERENCES NORMATIVES:**

- **Annexe 10 de l'OACI.**
- **Partie 87 des réglementations FCC.**

#### **III. BANDES DE FREQUENCES:**

<b>Bandes de fréquences</b>
328,6 - 335,4 MHz

Les bandes de fréquences utilisées et les conditions d'utilisation sont celles déterminées par l'ANRT et précisées au niveau des décisions en vigueur du Directeur Général de l'ANRT.

#### **IV. CARACTERISTIQUES RADIOELECTRIQUES**

- Les équipements sous test doivent être conformes aux exigences spécifiées dans l'une des références normatives susmentionnées.
- Les tests doivent se dérouler conformément aux conditions et processus décrits dans les références normatives susmentionnées.